



Élection au Conseil National des Universités (CNU) 2019
24^{ème} section « Aménagement de l'espace, urbanisme »
Liste SNESUP-FSU

Les élu.e.s SNESUP-FSU de la 24^{ème} section du CNU s'engagent à poursuivre les actions engagées dans le cadre de la précédente mandature, autour de trois principes :

1. TRANSPARENCE ET INFORMATION

Le rôle et l'utilité du Conseil National des Universités est fondamental. Il est pourtant **la cible** d'attaques visant à sa dénaturation ou sa disparition. Le SNESUP-FSU s'oppose fermement à cette volonté de régression démocratique et à tout excès de localisme.. En conséquence, les membres de la 24^{ème} section du CNU doivent continuer d'approfondir le rôle de **diffusion des informations** au sein de l'ensemble de la section. Les élu.e.s de la 24^{ème} section s'engagent donc à diffuser des informations, à expliquer les modalités de fonctionnement du CNU et de déroulement des sessions, par des comptes-rendus de session comme par l'organisation de réunions d'information au sein même des universités. **L'organisation d'une convention de la 24^{ème} section** (telle que mise en place en 2012) permettra de partager les informations encore trop souvent mésestimées concernant la nature des missions du CNU et de débattre de leur devenir à l'heure où le CNU est à nouveau remis en question.

Les élu.e.s de la 24^{ème} section s'engagent à diffuser les **motions adoptées** comme les prises de position à l'égard de la PEDR ou du suivi de carrière, ainsi qu'un **rapport annuel sur la vie de la section**.

2. REPRÉSENTATIVITÉ GÉOGRAPHIQUE ET DE SITUATION

La 24^{ème} section se caractérise par des situations très contrastées : quelques grandes équipes de formation et recherche et des équipes plus petites voire des EC isolé.e.s. Cette situation induit des effets importants sur les **conditions de travail** ou l'articulation **Enseignement/Recherche**, ainsi que sur l'exercice des **tâches administratives**. Les élu.e.s de la 24^{ème} section s'engagent à veiller à ce que ces différentes situations soient équitablement représentées au CNU, à prendre en compte la situation particulière des personnes.

3. OUVERTURE DISCIPLINAIRE

La section 24, « Aménagement de l'espace, urbanisme », qui s'est définie à ses origines par sa **pluridisciplinarité**, doit conserver ce caractère pluriel. Les élu.e.s de la 24^{ème} section s'engagent donc :

- à défendre cette pluralité des orientations thématiques propres à l'urbanisme et à l'aménagement,
- à approfondir les interfaces avec d'autres disciplines et sections proches, en évitant fermeture comme dilution de la section, et à défendre une **vision large et fédératrice de la section**, tout en restant attentif à sa cohérence.

NOTRE REPRÉSENTATIVITÉ AU CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITÉS

Notre liste vise à représenter au mieux les situations, les champs disciplinaires et les thématiques scientifiques de l'aménagement de l'espace et de l'urbanisme.

- Nous relevons de **formations disciplinaires différentes** : aménagement, architecture, droit, économie, géographie, histoire, ingénierie, paysage/environnement, science politique, sociologie, urbanisme qu'il importe de représenter. Par nos travaux et nos collaborations, nous nous inscrivons dans le champ de la 24^{ème} section et sommes également sensibilisé.e.s aux enjeux et besoins propres aux sciences humaines et sociales.
- Nous sommes conscient.e.s des **liens étroits et collaborations** qui existent entre les UFR et les acteurs de l'urbanisme, mais aussi avec les laboratoires de recherche et le monde socio-économique.
- Nous comptons parmi nous **de très jeunes collègues ainsi que des collègues plus expérimenté.e.s** ; certain.e.s ont d'ores et déjà siégé au CNU alors que d'autres se présentent pour la première fois.
- Nous avons des **expériences complémentaires** de l'enseignement, du montage et du portage de projets de recherche, et des responsabilités collectives.

Le CNU est une instance démocratique essentielle pour l'examen collégial de nos missions par des pairs de nos disciplines, pour la défense des missions de service public, pour le développement des disciplines (et de la diversité en leur sein) et des approches interdisciplinaires, la gestion nationale de nos carrières, l'affirmation du lien enseignement et recherche.

« Votez pour les listes CNU présentées par le SNESUP-FSU avec le soutien du SNCS-FSU, listes ouvertes aux non-syndiqué.e.s, composées sur la base du respect de cette profession de foi et des conceptions communes pour le métier et le service public ».

Nos actions au cours de la précédente mandature

Par leurs actions au sein des sections CNU, mais aussi par leur investissement dans les bureaux de section, nos élu.e.s ont respecté leurs engagements tant au niveau de la reconnaissance de toutes les activités des EC que de la prise en compte de la situation individuelle des personnes. Nos élu.e.s ont :

- défendu la publication des critères d'évaluation des dossiers de candidatures ;
- refusé le caractère obligatoire et systématique du suivi de carrière (non mis en place dans la section 24) ;
- proposé de nombreuses motions demandant une augmentation du nombre de CRCT, promotions et PEDR mais également dénonçant le suivi de carrière, PARCOURSUP, la loi ORE et l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers ;
- défendu, au sein de notre section (24), que l'engagement pédagogique et la relation avec les milieux professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme soient reconnus au même titre que les critères scientifiques dans le traitement des dossiers.
- obtenu un contingent MCF séparé du contingent PU pour les candidatures à une PEDR.

Nos candidat.e.s s'engagent à :

Sur le fonctionnement des sections et des membres du CNU

- Respecter et promouvoir un fonctionnement éthique, transparent et démocratique des sections CNU ;
- Défendre au sein de la CP-CNU des règles de déontologie communes à l'ensemble des sections ;
- Ne pas utiliser sa position d'élu à des fins personnelles ;
- Mettre en débat et rendre publics les critères pris en compte dans l'examen des dossiers ;
- Rédiger et diffuser des comptes rendus permettant de prendre connaissance de l'activité des sections.

Sur l'analyse des dossiers et la défense des collègues

- Défendre la prise en compte de l'ensemble des activités tout au long de la carrière de l'EC : enseignement sous toutes ses formes ; recherche ; diffusion des connaissances scientifiques ; activité et responsabilités administratives...
- Apprécier les activités à l'aune des moyens mis à disposition de l'EC sans prendre comme étalon les dossiers des collègues qui bénéficient de conditions exceptionnelles (chaire d'excellence, IDEX, IUF...) ;
- Prendre en considération les conditions particulières d'exercice de toutes les missions des EC (IUT, sites délocalisés, isolement géographique ou thématique, etc.) ;
- Combattre toute normalisation des pratiques de recherche et des modes de diffusion des résultats ; défendre et promouvoir l'usage de la langue française.
- Défendre une analyse qualitative des dossiers et ne pas se cantonner à l'aspect bibliométrique quantitatif ni aux seules listes de publications reconnues par l'HCERES ;
- Refuser toute grille d'évaluation automatique sous forme de lettres ou chiffres.
- Conseiller les collègues qui le souhaitent lors de la constitution de leur dossier et les informer à l'issue de la session CNU dans le respect de la confidentialité des débats.

Sur l'amélioration des conditions d'exercice du métier

- Mettre en débat des propositions concrètes pour promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, tenir compte des interruptions de carrières et veiller à la représentation des femmes dans les promotions ;
- Agir pour l'augmentation du contingent de congés de recherche ou de reconversion thématique.

NOS REVENDEICATIONS

Qualification : le SNESUP-FSU revendique des créations de postes de MCF et PU et défend la qualification, en tant que reconnaissance nationale de l'aptitude à l'exercice des missions d'enseignant-chercheur.

CRCT : le SNESUP-FSU revendique une augmentation du nombre de CRCT tant au niveau local que national ainsi qu'un contingent CRCT supplémentaire suite à un congé de maladie, parental ou une mission d'intérêt collectif. Ainsi lors de la précédente mandature, les élu.e.s de notre section 24 ont déposé et obtenu le vote d'une motion demandant la transformation de la PEDR vers davantage de CRCT et s'engagent à poursuivre cette action

Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche : le SNESUP-FSU est contre la politique d'individualisation des rémunérations, de mise en concurrence des enseignants-chercheurs. Il dénonce la logique des primes qui masque la dégradation des carrières et la baisse du pouvoir d'achat. Néanmoins, dans le cadre contraint existant, le SNESUP-FSU défend l'examen national et transparent des dossiers par le CNU ainsi que des modalités d'attribution et un montant de prime identiques pour tous et toutes.

Suivi de carrière : un dispositif boycotté par 75% des collègues concernés en 2018. Les élu.e.s de notre section 24 ont déposé et obtenu un vote à l'unanimité contre ce suivi de carrière. En conséquence, la section 24 n'a pas effectué le suivi de carrière.

Promotions : le SNESUP-FSU défend une augmentation des promotions et le déroulement d'une carrière sur au moins deux grades pour tous les MCF et les PU. Il dénonce le passage au choix à l'échelon exceptionnel, sélection introduite uniquement pour les MCF.